Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Bien choisir et optimiser son assurance-vie

Choisir son contrat, construire son allocation, retirer sans payer trop d'impôt et transmettre hors succession : le mode d'emploi 2027.

Assurance-vie | Transmission | Budget 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Les 7 critères d'un bon contrat

02 Construire son allocation

03 Retirer sans payer trop d'impôt

04 Transmettre hors succession

05 Le budget 2027 : ce qui pourrait changer

06 La check-list

07 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous voulez ouvrir une assurance-vie ou en avez déjà une sans savoir si elle est bonne.
- Vous voulez préparer la transmission à vos enfants.
- Vous avez une épargne importante et cherchez la bonne allocation.

> **LE MOT D'ALEXIS**
>
> L'assurance-vie n'est ni démodée ni miraculeuse. C'est une enveloppe exceptionnelle, souvent mal utilisée : allocation jamais revue, fonds en euros médiocres, clause bénéficiaire standard.
>
> Ce guide vous donne les critères et les réflexes pour en tirer le meilleur en 2027.

L'essentiel en une page

- **Une enveloppe, pas un produit** : fonds en euros garanti, unités de compte à risque, à combiner selon votre horizon.
- **Fonds en euros autour de 2,6%** en moyenne en 2025, plus de 3,5% pour les meilleurs contrats.
- **Prélèvements sociaux maintenus à 17,2%** en 2026, contre 18,6% sur la plupart des autres placements.
- **Transmission** : 152 500€ par bénéficiaire hors droits pour les versements avant 70 ans.
- **Budget 2027** : versements en argent et fonds dédiés encadrés, si le texte est adopté.

01

Les 7 critères d'un bon contrat

Critère	Ce qu'il faut regarder
Fonds en euros	Rendement supérieur à la moyenne sur 3 à 5 ans, conditions des bonus lisibles
Supports	ETF, fonds de qualité, SCPI, gestion pilotée si besoin
Arbitrages	Souplesse et rapidité d'exécution
Assureur	Solidité financière et qualité de service
Frais	Transparents, à juger au regard du service rendu
Accompagnement	Un suivi qui fait évoluer l'allocation et la clause bénéficiaire avec votre vie
Options	Rachats programmés, sécurisation des plus-values, avance

Prendre date

Le délai de 8 ans court à partir du premier versement, contrat par contrat. Ouvrir tôt un ou deux contrats avec un petit montant, chez des assureurs différents, est l'un des meilleurs réflexes patrimoniaux.

02

Construire son allocation

La part de fonds en euros dépend de votre horizon et de votre tolérance aux pertes, pas de l'âge seul.

Horizon	Fonds en euros	Unités de compte
Moins de 3 ans	80 à 100%	0 à 20%
3 à 8 ans	40 à 70%	30 à 60%
Plus de 8 ans	0 à 40%	60 à 100%

Répartitions illustratives, à adapter à votre patrimoine global. Côté unités de compte, un cœur en ETF larges ou en fonds de qualité, complété éventuellement de SCPI ou de fonds spécialisés, suffit dans la plupart des cas.

03

Retirer sans payer trop d'impôt

Seule la part de gains comprise dans chaque retrait est imposée. Après 8 ans, l'abattement annuel de 4 600€ (9 200€ pour un couple) s'applique à ces gains.

La stratégie des retraits programmés

Un contrat de 200 000€ dont 25% de gains. Un retrait de 36 800€ par an contient 9 200€ de gains : pour un couple, l'impôt sur le revenu est nul chaque année, seuls les prélèvements sociaux de 17,2% (1 582€) restent dus.

Les autres outils

- **l'avance** : un prêt de l'assureur, sans fiscalité, remboursable ;
- **le nantissement** : le contrat sert de garantie à un crédit ;
- **l'option pour le barème**, utile si votre tranche est de 0% ou 11%.

04

Transmettre hors succession

Versements	Fiscalité au décès
Avant 70 ans	152 500€ exonérés par bénéficiaire, puis 20% jusqu'à 700 000€, 31,25% au-delà
Après 70 ans	Abattement global de 30 500€ sur les primes, gains exonérés
Conjoint ou partenaire de PACS	Exonération totale

Soigner la clause bénéficiaire

- désigner nommément, avec date de naissance, plutôt que « mes enfants » si la situation est complexe ;
- prévoir des bénéficiaires de second rang ;
- envisager le démembrement (usufruit au conjoint, nue-propriété aux enfants) ou le quasi-usufruit ;
- la mettre à jour à chaque événement familial.

Assurance-vie et dirigeant

Pour une holding, le contrat de capitalisation permet de placer une trésorerie excédentaire avec une fiscalité propre aux sociétés. Il se transmet aussi, par donation de parts ou de contrats démembrés.

05

Le budget 2027 : ce qui pourrait changer

L'article 6 du projet de loi de finances pour 2027 conditionne le maintien de la fiscalité de l'assurance-vie à trois règles : versements en argent depuis le 1er octobre 2026, unités de compte conformes au Code des assurances, absence de fonds dédiés investis dans des actifs du souscripteur, de sa famille ou de leurs sociétés. Les contrats étrangers seraient soumis aux mêmes critères.

Ce que risque un contrat non conforme

La perte de l'abattement annuel, du taux de 7,5% après 8 ans et de l'abattement de 152 500€ au décès : les capitaux seraient alors soumis aux droits de succession classiques.

Pour l'épargnant qui verse de l'argent sur des supports classiques, rien ne change. Le texte est examiné par le Sénat jusqu'au 9 décembre 2026.

06

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Je connais les frais de gestion de mon contrat et de ses supports.
- [ ] J'ai comparé le rendement de mon fonds en euros à la moyenne du marché.
- [ ] Mon allocation correspond à mon horizon et à ma tolérance aux pertes.
- [ ] J'ai ouvert au moins un contrat pour prendre date.
- [ ] Ma clause bénéficiaire est rédigée et à jour.
- [ ] Je connais la date de mes versements avant et après 70 ans.
- [ ] Je planifie mes retraits pour utiliser l'abattement annuel.
- [ ] Je n'ai pas de fonds dédié ou d'apport de titres concerné par le budget 2027.

07

Les erreurs à éviter

1 **Laisser un contrat sans suivi**

Une allocation jamais revue et des supports inadaptés coûtent souvent bien plus que les frais.

2 **Tout laisser sur le fonds en euros pendant 20 ans**

Sécurité oui, mais rendement à peine supérieur à l'inflation.

3 **Négliger la clause bénéficiaire**

Une clause standard peut aboutir à une répartition non voulue ou à des droits évitables.

4 **Retirer tout en une fois**

On perd l'abattement des années suivantes.

5 **Attendre pour ouvrir**

Le délai de 8 ans ne commence qu'au premier versement.

6 **Mettre tous ses contrats chez le même assureur**

Diversifier les assureurs limite le risque et ouvre l'accès à de meilleurs fonds en euros.

ET MAINTENANT ?

Faites auditer vos contrats

Frais, fonds en euros, unités de compte, clause bénéficiaire : j'analyse vos contrats et nous construisons une stratégie de placement et de transmission adaptée.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/assurance-vie-2027.html

Sources officielles

- Légifrance, CGI art. 990 I : prélèvement sur les capitaux décès (152 500€ par bénéficiaire)
  https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000047288653
- BOFiP, BOI-TCAS-AUT-60 : capitaux décès des contrats d'assurance-vie (990 I et 757 B)
  https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1335-PGP.html/identifiant=BOI-TCAS-AUT-60-20230330
- Assemblée nationale : projet de loi de finances pour 2027 (n° 3210), article 6
  https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/plf_2027
- ACPR : revalorisation des contrats d'assurance-vie, exercice 2025
  https://acpr.banque-france.fr/

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.